



C.E Extra 21 novembre 2015 : DAEC 2016

Déclaration CGT 1 sur le point relatif aux motifs économiques et généraux du DAEC.

PSA nous présente un nouveau plan de suppression de 2650 emplois :

Des objectifs très contestables

Pour 2016 et plus loin, la direction PCA prévoit entre autres :

- La création d'une usine au Maroc qui fait peser des menaces sur les emplois en Europe.
- L'externalisation de pans entiers d'activités de la DRD (roulage, mise au point ferrage, pilotage de la maintenance des moyens d'essais, etc.)
- L'accélération de la sous-traitance et de la délocalisation des études et des services informatiques.
- La poursuite des suppressions d'emplois sous prétexte de délocalisation de la production du segment B (C3, 208 et suivantes) avec la suppression d'une chaîne de montage à Mulhouse et à Poissy.
- La restructuration des DMB :
 - ✓ La création du Pôle industriel lorrain qui fait planer des doutes importants sur l'avenir de l'usine de Borny.
 - ✓ La création de « Polaris » avec des menaces très fortes sur l'emploi à Valenciennes, SevelNord et la FM.
 - ✓ Le transfert de l'activité d'usinage de pièces de freinage de Caen à Sept Fons, qui amplifie nos inquiétudes quant à la possibilité de vente de la fonderie de Sept Fons à un sous-traitant.
- De nouveaux gains de productivité sur tous les sites, avec notamment la baisse des effectifs de structure (maintenance, qualité, logistique, etc..).

La CGT n'approuve pas ces objectifs qui privilégient les marges financières au détriment des salariés, de l'emploi, des conditions de travail et des compétences.

Ce sont plus de 15 000 emplois qui ont été supprimés sur le groupe depuis le 1^{er} janvier 2013, cette politique doit cesser.

Absence de motif économique

Ce plan de suppression d'emplois, qui se fixe comme objectif la baisse de la masse salariale, se fait dans une période où les ventes de PSA sont à la hausse et où le résultat du 1^{er} semestre 2015 est positif de 571M€.

Des méthodes douteuses

La direction prétend que les mobilités et départs seront volontaires.

- ➔ De nombreux salariés subissent encore régulièrement certaines pressions pour les inciter à adhérer aux plans de départs, alors même qu'ils ont émis à plusieurs reprises leur volonté de conserver leur poste au sein de PSA.
- ➔ D'autres salariés aujourd'hui confrontés au transfert obligatoire de leur contrat de travail chez un autre employeur, ou au transfert de leur activité au sein d'une autre entreprise, se voient contraints de quitter PSA sans en avoir vraiment le choix, et pour ne pas subir de nouvelles pertes d'acquis sociaux.

Approuver le DAEC serait envoyé à ces salariés le message que nous serions d'accord avec leur mise à l'écart. La CGT ne peut être que défavorable à de telles méthodes, nous exigeons d'ailleurs que les CHSCT soient consultés afin qu'ils puissent s'exprimer sur ces questions.

Des conséquences néfastes

Les départs prévus dans le DAEC 2016, **sans qu'il n'y ait de remplacement à la hauteur**, vont se traduire par un accroissement de la précarité (intérim et BEX), et par une nouvelle dégradation des conditions de travail.

- L'avenir du site de Rennes reste marqué par de nombreux points d'interrogation, notamment en matière d'investissement, que nous considérons comme étant largement insuffisants pour permettre au site de garantir une production au-delà du lancement du nouveau véhicule, si jamais ce lancement devait réellement avoir lieu.
- Nous savons que derrière l'extension du congé-senior de 5 ans aux usines de Poissy, St Ouen et Rennes, il y a la volonté de la direction de vider en grande partie ces 3 usines en ne remplaçant pas les départs.
- Le passage en monoflux du site de Mulhouse a déjà eu des conséquences du même ordre sur l'emploi avec le renvoi de milliers d'intérimaires.

Ces départs se traduiront aussi par une perte de compétences, que la direction considère « à faible valeur ajoutée », au détriment de nos bassins d'emplois.

Pour toutes ces raisons, la CGT donne un avis défavorable aux motifs économiques et généraux du DAEC 2016.

Déclaration CGT 2 sur les mesures d'accompagnement

Ayant donné un avis défavorable sur les motifs économiques du DAEC, concernant les mesures d'accompagnement, la CGT ne participera pas au vote et souhaite revenir sur 2 points :

- Sur le DAEC au sens strict, mesures de départ de l'entreprise et de mobilité interne, force est de constater que la direction maltraite la notion de volontariat, faisant courir aux salariés des risques psycho-sociaux importants.
Nous demandons à la direction de mettre fin à de telles méthodes et nous exigeons la consultation des CHSCT.
- Sur le contrat de génération, nous avons toujours donné un avis favorable au congé-senior qui nous permet de sortir de l'hypocrisie du PREC, et permet aux anciens de garder leur contrat PSA jusqu'à leur retraite sans avoir à pointer à Pôle emploi et à vivre des allocations ASSEDIC.

Nous avons fait connaître nos demandes pour l'amélioration de ce congé-senior, tant en matière de durée que de montant d'incitation et d'indemnisation. Nous regrettons que la direction ne les ait que très partiellement prises en compte, et ait refusé la revalorisation du plancher de rémunération.

Suite au récent accord signé sur les retraites complémentaires qui va pénaliser financièrement les salariés lorsqu'ils ouvriront leurs droits à une retraite pleine à partir de 2019, nous vous demandons de mettre en place les mesures nécessaires pour éviter à tous les salariés la moindre perte de leur niveau de pension.

Nous contestons donc la proposition de la direction de compléter à hauteur de seulement d'1/2 mois de salaire pour les salariés déjà partis, ainsi que la proposition qui consiste à ne pas compenser les pertes pour les salariés qui partiront dans le DAEC 2016.

Nous renouvelons nos demandes pour l'embauche en CDI, notamment des salariés actuellement en intérim et en alternance, au-delà des métiers spécifiques prévues dans le DAEC, car l'avenir de plusieurs sites et des conditions de travail en dépendent.